

Conformité réglementaire CBD

Formule « Intégrale »

Description de la formation

Ce parcours de formation est conçu pour **prévenir les risques d'amendes, de redressements et de sanctions administratives ou fiscales**. Au-delà de l'appropriation des normes complexes (INCO, Novel Food, fiscalité), la formation inclut des ateliers pratiques où vous réalisez avec le formateur des étiquetages et fiches e-commerce conformes de vos produits alimentaires et à fumer (fleurs). Le parcours est structuré autour de la création guidée de votre **classeur de preuves de conformité** : un outil centralisant toutes les justifications obligatoires prouvant votre bonne foi et la conformité de votre établissement lors de tout contrôle administratif ou judiciaire. Ce parcours inclut également un atelier guidé par le formateur où **vous apprenez à réaliser l'audit de vos propres gammes de produits**, vous rendant autonome pour identifier vos écarts de conformité et corriger votre catalogue.

Durée : 29 heures (28 heures sur 4 jours en classe virtuelle et 1 heure en travail d'inter-sessions asynchrones)

Tarif : 3 990 € net de taxe par stagiaire (exonération de TVA art. 261-4-4°-a du CGI)

Formation éligible aux prises en charge par les organismes financeurs (OPCO, AGEFICE, etc.), sous réserve d'acceptation du dossier par l'organisme concerné.

Intervenant : Antonin BLAISE est notre formateur spécialiste de la réglementation de la filière chanvre & CBD. Il dispose d'une double expertise : l'analyse et ingénierie réglementaire d'une part, et la maîtrise opérationnelle du terrain d'autre part.

Membre actif du groupe d'actions politiques de l'UPCBD¹ auprès du gouvernement et des parlementaires, il effectue un travail continu d'analyse des textes législatifs (droit français et UE, jurisprudences, positions de l'administration) et de recherche de solutions concrètes pour les acteurs de la filière. De plus, il participe directement à la rédaction d'amendements et de propositions de loi pour la défense de la filière.

Cette position d'observateur et d'acteur au cœur des décisions institutionnelles garantit une formation fondée sur une **expertise juridique rigoureuse et anticipative**, et non sur un simple retour d'expérience informel.

Il demeure connecté à la réalité des boutiques en tant que co-gérant d'une boutique spécialisée, dans laquelle il applique quotidiennement la réglementation au niveau de la distribution au détail (étiquetage, traçabilité, gestion des contrôles administratifs).

Profils des apprenants : Dirigeants, gérants et collaborateurs d'entreprises de distribution au détail de la filière chanvre CBD (boutiques physiques, e-commerce, producteurs pratiquant la vente directe, distributeurs automatiques, corner-shops) en activité.

Effectifs : 2 à 4 stagiaires par session, afin de favoriser les échanges de qualité entre professionnels tout en préservant l'accompagnement personnalisé.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier et caractériser les non-conformités majeures des points de vente physiques et numériques

1 Union des Professionnels du Cannabis Bien-être et Détente, association nationale regroupant tous les acteurs professionnels de la filière chanvre & CBD.

- Identifier et caractériser les non-conformités majeures des produits alimentaires à base de chanvre
- Identifier et caractériser les non-conformités majeures des produits à fumer à base de chanvre
- Concevoir des étiquetages et fiches e-commerce conformes pour ses fleurs de chanvre
- Élaborer la structure du classeur de preuves de conformité propre à son entreprise
- Définir la posture et l'argumentaire à adopter lors d'un contrôle administratif
- Auditer ses propres points de vente et ses produits alimentaires
- Rédiger et prioriser le plan d'action correctif propre à son établissement et ses produits en fonction du risque juridique et de la rapidité de mise en œuvre

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

MODULE 1 : CONFORMITÉ DES CANAUX DE VENTE

Session synchrone en classe virtuelle – 5 heures

Ce module pédagogique aborde les points réglementaires relatifs aux points de vente physiques et numériques, non spécifiques à l'activité chanvre CBD.

- Métrologie légale
- Affichages obligatoires pour la protection des mineurs
- Allégations thérapeutiques et de santé
- Prévention des pratiques commerciales trompeuses
- Encadrement des promotions et soldes
- Autres obligations des points de vente
- QCM d'évaluation des acquis

MODULE 2 : COMPARATIF ENTRE PRODUITS ALIMENTAIRES ET À FUMER

Session synchrone en classe virtuelle – 2 heures

Ce module pédagogique permet de comparer les deux typologies majeures des produits à base de chanvre CBD, en termes d'opportunités et de risques, et de construire la stratégie de gamme propre à son établissement.

- **Fiscalité**, encadrement du discours commercial, évolutions réglementaires et risques anticipables
- Conformité **Novel Food** des produits alimentaires
- Stratégie de construction de gamme
- QCM d'évaluation des acquis

MODULE 3 : ATELIERS PRATIQUES – ÉTIQUETAGE

Session synchrone en classe virtuelle – 3,5 heures

Ce module pédagogique permet de mettre en pratique les obligations d'étiquetage des fleurs de chanvre, suivant la typologie de produits choisie.

- Création d'une étiquette de produit alimentaire pour des fleurs de chanvre, à partir de la trame fournie
- Création d'une étiquette de produit à fumer pour des fleurs de chanvre, à partir de la trame fournie

MODULE 4 : ATELIERS PRATIQUES – TRAÇABILITÉ

Session synchrone en classe virtuelle – 3,5 heures

Ce module pédagogique permet de mettre en pratique les obligations de traçabilité des fleurs de chanvre.

- Création des registres de traçabilité des produits alimentaires dans l'entreprise, à partir de la trame fournie
- Organisation et archivage des documents assurant la traçabilité
- Simulation de procédures de rappel produits
- QCM d'évaluation des acquis

INTER-SESSION

Phase asynchrone, travail guidé sur le terrain – 1 heure

- Visionnage d'une vidéo explicative des points suivants
- Auto-audit du point de vente du stagiaire à partir de la trame personnalisée (lors du module 2)
- Collecte de photos du point de vente et des produits du stagiaire qui seront utilisées lors de l'audit synchrone (module 3)

MODULE 5 : AUDITS ET PLAN DE CORRECTION DES NON-CONFORMITÉS

Session synchrone en classe virtuelle – 5 heures

Ce module pédagogique permet de détecter et planifier la correction des non-conformités de l'entreprise et des produits du stagiaire.

- Mise en commun des résultats de l'auto-audit entre les stagiaires et avec le formateur
- Audit personnel à partir des photos collectées à l'inter-session
- Détermination et planification des corrections des non-conformités détectées

MODULE 6 : CLASSEUR DE PREUVES DE CONFORMITÉ

Session synchrone en classe virtuelle – 2 heures

- Structuration du classeur de preuves de conformité

MODULE 7 : PRÉPARATION AUX CONTRÔLES

Session synchrone en classe virtuelle – 7 heures

Ce module pédagogique permet de connaître le déroulement des différentes procédures, connaître ses droits et devoirs lors des contrôles et de s'entraîner à répondre aux questions des contrôleurs.

- Déroulement des contrôles fiscaux et administratifs et leurs recours
- Étude de Procès Verbaux et documents post-contrôles réels anonymisés (DGCCRF, DGFIP)
- Droits & devoirs des contrôleurs et de l'entreprise contrôlée

- Posture du dirigeant lors des contrôles
- Simulation des échanges lors d'un contrôle administratif et entraînement aux réponses
- Écosystème de protection de l'entreprise et du dirigeant
- QCM d'évaluation finale des acquis
- Bilan de fin de formation

Horaires et rythme

- Jour 1 : 09h00 – 12h30 et 13h30 – 17h00
- Jour 2 : 09h00 – 12h30 et 13h30 – 17h00
- Inter-session : 1h. Module ouvert le lendemain du jour 2 à 09h00 et clôt à 18h00 la veille du jour 3.
- Jour 3 : 09h00 – 12h30 et 13h30 – 17h00
- Jour 4 : 09h00 – 12h30 et 13h30 – 17h00

Inter-sessions : réalisation sur l'extranet apprenant (accessible 24/7). Assistance pédagogique et technique garantie par e-mail sous 6 heures pendant les horaires d'ouverture de l'organisme (09h00 – 18h00 du lundi au samedi).

Les jours 2 et 3 sont séparés d'au moins un jour ouvré pour permettre aux stagiaires de réaliser les activités d'inter-session. Les jours 1 et 2 d'une part, et 3 et 4 d'autre part, peuvent être consécutifs.

Planning adaptable sur mesure.

Dates : Planification en fonction de vos besoins sous réserve d'effectif suffisant, nous contacter.

Modalités et délai d'accès

Inscription par téléphone au **07 56 90 93 94** ou par e-mail à contact@mab-formations.fr (traitement de votre demande sous 2 jours ouvrés).

Financement direct par l'entreprise ou financement par un organisme tiers (OPCO, AGEFICE, etc.) sans subrogation : accès à la formation sous 2 jours ouvrés à compter de la réception du règlement intégral des frais pédagogiques (sous réserve des places disponibles).

Financement avec subrogation de paiement : l'admission définitive et l'ouverture des accès pédagogiques sont strictement conditionnées à la réception de l'accord écrit de prise en charge délivré par l'organisme financeur (délai moyen constaté : 3 à 4 semaines à compter du dépôt du dossier).

Prérequis

Exploiter au moins un canal de vente actif (boutique physique, site e-commerce, vente directe (producteurs), distributeur automatique, corner-shop).

Prérequis techniques

Ordinateur équipé d'une caméra, d'un micro et d'une connexion internet stable. Accès à la plateforme Digiforma et BigBlueMeeting.

Pour les phases d'inter-sessions asynchrones : smartphone, tablette ou tout autre équipement permettant de visionner des vidéos sur internet et de prendre des photos pour les déposer sur l'espace apprenant.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des connaissances avant l'entrée en formation

Évaluation des acquis du stagiaire par QCM d'évaluation des connaissances et évaluation par le formateur des livrables.

Délivrance d'un certificat de réalisation sanctionnant la validation des compétences et l'assiduité effective.

Modalités de suivi et d'assiduité

Contrôle de la présence par émargements numériques horodatés et relevés de connexion à l'extranet.

Délivrance d'un certificat de réalisation sanctionnant la validation des compétences et l'assiduité effective.

Modalités d'évaluation de la satisfaction

Évaluation de la satisfaction à chaud et à froid

Méthodes pédagogiques

Exposés théoriques, études de cas concrets, ateliers pratiques sur les pièces réelles de l'entreprise du stagiaire, échanges interactifs avec le formateur et entre participants. Simulation d'un contrôle administratif avec le formateur dans le rôle du contrôleur.

Supports pédagogiques

Diaporamas thématiques enrichis par l'analyse de « cas témoins » fictifs inspirés de situations réelles et le décorticage de vrais procès-verbaux (DGCCRF, Douanes) ou autres documents post-contrôles (DDPP, DGFIP).

Document pédagogique remis aux participants.

Matrice « plan d'action » : outil personnalisable de cartographie des non-conformités et de hiérarchisation des priorités correctives.

Trame du classeur de preuves de conformité : arborescence et check-list d'archivage des pièces justificatives obligatoires.

Trames d'étiquetages et de fiches e-commerces de produits alimentaires.

Trames de registres de traçabilité.

Tutoriels vidéo pour les actions à réaliser lors des sessions asynchrones.

Qualité et indicateurs de résultats

Programme récemment créé. Les indicateurs de satisfaction et de réussite seront disponibles après la première session de formation.

Accessibilité

Ce programme de formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Pour connaître les aménagements possibles, consultez notre site internet (<https://mab-formations.fr/accessibilite-aux-personnes-en-situation-de-handicap/>) et contactez notre référente handicap : Marion AVIGNON (07 56 90 93 94 ou administration@mab-formations.fr).

Contacts

Assistance pédagogique : Antonin BLAISE contact@mab-formations.fr – 07 56 90 93 94

Assistance technique : Marion AVIGNON contact@mab-formations.fr – 07 56 90 93 94

Catégorie prévue : Action de formation (Article L.6313-1 du code du Travail).